

Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2024

Début de l'assemblée	20h00
Fin de l'assemblée	20h30
<p>L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura 13 juin 2024 et par un tout-ménage distribué le 13 juin 2024, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Jean-Philippe Aeschbacher pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 20232. Présentation, discussion et approbation des comptes 20233. Divers et imprévus	
<p>Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée en présence de 17 ayants-droits. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants.</p>	
<p>Excusés : Mme Julie Aeschbacher, M. Michel Périat.</p>	
<p>Sont nommés scrutateurs : M. Pascal Houlmann, M. David Périat.</p>	

No	Sujet
1.	<p>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</p> <p>Le procès-verbal de la dernière assemblée a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Il n'a jusque-là donné lieu à aucune observation.</p> <p>M. le président ouvre la discussion. En l'absence de question, il passe au vote.</p> <p>Au vote et à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
2.	<p>Présentation, discussion et approbation des comptes 2023</p> <p>Mme Stéphanie Lepore, receveuse, est rapporteuse de cet objet. Elle présente les comptes 2023 (voir annexe 1).</p> <p>M. le Président ouvre la discussion.</p> <p>M. XXX demande des précisions concernant les frais juridiques. Philippe Christinaz explique que les propriétaires n'ont rien payé depuis la mise sous cloche des parcelles il y a 8 ans. Il explique que la commune a demandé l'appui d'un avocat pour intervenir auprès de l'office de Zug pour recouvrer les créances. Le Conseil communal avait le souhait d'acquiescer les parcelles pour un projet d'utilité public en achetant les dettes. Cependant, l'Office de Zug a refusé cette offre, un habitant du village ayant fait une offre largement supérieure au montant des créances.</p> <p>M. XXX demande s'il est possible de connaître les détails du paiement des impôts et savoir s'il s'agissait de paiements rétroactifs.</p> <p>Mme Lepore explique qu'elle reçoit des paiements de la part du canton avec des arriérés allant jusqu'à 2014, cependant il n'est pas possible de le dire.</p> <p>M. le Maire procède à la lecture du rapport des vérificateurs des comptes, Fidag SA (voir annexe 2).</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.</p>

Commune mixte de Fahy

	<p>Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve les comptes 2023 à l'unanimité. M. le maire et M. le Président remercient Mme Lepore pour son travail.</p>
3.	<p>Divers</p> <p>Pas de divers pour le conseil communal.</p> <p>M. XXX signale que l'accès au camion des pompiers n'a pas été garanti lors des exercices, à cause de la troupe qui résidait à l'abri PC. Est-ce que des membres du conseil sont passés sur place ? M. le maire demande un rapport écrit. La concierge a remarqué des incivilités. La troupe n'a pas été correcte sur plusieurs aspects.</p> <p>M. XXX signale que à la hauteur de la Fuatte contre Rocourt, il y a des trous dans le chemin vicinal. M. Michel Périat en prend bonne note.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les participants et lève la séance. Un apéritif est prévu.</p>

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

Jean-Philippe Aeschbacher

La Secrétaire

Elisa Mougin

Commune mixte de Fahy

Annexe 1 – Présentation des comptes 2023

Présentation des comptes 2023

Commune de Fahy - Assemblée communale du 24.06.2024

1

Administration générale

	Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale						
011	Législatif	3'705.65		2'820.00		2'884.35	
012	Exécutif	21'995.55		23'950.00		23'750.70	
022	Services généraux	152'299.70	1'089.60	142'881.00	650.00	114'146.44	1'673.85
0	Total Administration générale	178'000.90	1'089.60	169'631.00	650.00	140'761.49	1'673.85

► Précisions

Le compte 0220.31300.02 Prestation administrative - frais de poursuites se monte à 29'858.55 et présente un dépassement budgétaire (uniquement 1'000.- au budget). Cela correspond à des frais juridiques dans le dossier mené par l'office des Poursuites de Zug - Combattes AG.

De plus, il y a une légère augmentation des charges générales de l'administration en comparaison avec 2022 (maintenance informatique, frais d'envois postaux, augmentation des charges salariales, etc.).

2

2

Ordre et sécurité publics - Défense

	Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics- Défense						
140	Questions juridiques	7'131.66	11'572.82	3'000.00	11'500.00	10'256.86	160.90
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	6'271.28	5'905.30	6'300.00	6'300.00	6'287.00	6'466.70
161	Défense militaire	120.00		500.00		60.00	
162	Défense civile	41'343.75	12'389.96	44'350.00	100.00	30'383.30	792.00
1	Total Ordre et sécurité publics-	54'866.68	29'868.07	54'150.00	17'900.00	46'986.15	7'409.60

► Précisions

Les charges sont similaires à ce qui a été prévu dans le budget. En comparaison avec 2022, la hausse des charges s'explique par l'achat d'un nouveau four pour la cuisine de la halle.

Les revenus eux sont supérieurs au budget. L'abri PC a été loué par l'armée pour environ 12'000.-.

3

3

Formation

	Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation						
212	Degré primaire	268'391.33	8'216.40	267'542.00	2'300.00	261'387.38	6'015.05
213	Degré secondaire I	131'233.31		139'072.00		131'978.81	
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	1'017.71		954.00		996.23	
220	Ecoles spécialisées	47'847.82		48'277.00		47'562.90	
2	Total Formation	438'489.97	8'216.40	455'845.00	2'300.00	441'924.32	6'015.05

► Précisions

Le salaire du personnel d'exploitation n'a pas pu être réparti correctement entre la halle et l'école. Le budget pour ce poste est donc très supérieur.

A l'inverse, des travaux pour la mise aux normes de l'installation électrique de l'école ont été effectués alors que le montant n'était pas prévu au budget (environ 10'000.-).

Cela s'équilibre avec le budget et les comptes 2022.

4

4

Culture - Sports - Loisirs- Eglise

Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 Culture - Sports - Loisirs- Eglises						
312 Conservation des monuments historiques	746.85		750.00		741.55	
321 Bibliothèques	3740.00		3600.00		3520.00	
329 Culture	1'156.90	85.00	17'100.00		17'684.45	
341 Sports	146'213.70	8'382.00	133'977.00	1'000.00	133'173.00	9'781.35
342 Loisirs	4'729.20	2'530.00	6'480.00	1'500.00	4'456.60	3'069.00
3 Total Culture - Sports - Loisirs- Eglises	156'588.65	11'007.00	161'907.00	2'500.00	159'575.60	12'830.35

► Précisions

Culture - Un montant de 13'000.- a été budgété en réserve et n'a pas été utilisé

Sport - Des charges de personnel d'exploitation apparaissent ici mais sont imputables à l'école. Des charges d'environ 14'000.- correspondent à divers travaux dans la halle (mise aux normes de l'installation électrique, rafraichissement de la peinture du bureau communal, douches des vestiaires, etc.)

La cabane forestière a été très bien louée (pour 2'530.-).

5

5

Santé

Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé						
432 Lutte contre les maladies, autres	69.35		200.00			
433 Service médical scolaire	1'479.37		1'920.00		1'473.93	
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	700.00		800.00	400.00	1'000.00	
4 Total Santé	2'248.72		2'920.00	400.00	2'473.93	

► Précisions

Légère baisse des charges.

6

6

Prévoyance sociale

Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Prévoyance sociale						
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		1'819.00		1'832.00		1'899.95
532 Prestation complémentaires à l'AVS / AI	107'778.00		110'823.00		111'141.00	
533 Prestation aux retraités	3'136.05		2'800.00		1'139.50	
545 Prestations aux familles	2'863.05		3'350.00		934.50	
559 Chômage	7'463.00		8'994.00		6'682.00	
572 Aide économique	68'735.90	17'064.60	53'100.00	100.00	61'807.85	
579 Assistance, non mentionné ailleurs	98'222.05		94'200.00		115'777.80	
5 Total Prévoyance sociale	286'198.05	18'883.60	273'267.00	1'932.00	297'282.45	1'899.95

► Précisions

Les prestations pour les retraités (repas des aînés) et pour les familles (arbres fruitiers et sacs poubelles gratuits) dépassent légèrement le budget prévu.

Un dossier d'aide sociale a été remboursé intégralement.

Les charges de l'action sociale sont en diminution par rapport à 2022 (-15'000.-).

7

7

Trafic et télécommunications

Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 Trafic et télécommunications						
615 Routes communales	65'880.40	16'753.80	95'630.00	20'000.00	90'758.30	16'478.70
622 Trafic régional et d'agglomération	5'739.15		5'700.00		5'872.10	
6 Total Trafic et télécommunications	71'599.55	16'753.80	101'330.00	20'000.00	96'630.40	16'478.70

► Précisions

L'étude pour la traversée du village est dorénavant amortie. Cela représentait 4'500.- / année (1'500.- en 2023).

Baisse des charges de 25'000.- en comparaison avec 2022. En effet, moins de travaux sur les routes communales ont été entrepris en 2023, cela n'étant pas prévu au budget. Des travaux d'entretien ont été prévus cette année et sont planifiés.

8

8

Protection de l'environnement

	Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement -						
710	Approvisionnement en eau	113'070.07	115'766.60	98'600.00	114'001.00	69'155.02	116'927.28
720	Assainissement des eaux	44'919.00	66'779.80	47'000.00	68'100.00	43'944.40	70'401.30
730	Gestion des déchets	28'546.03	29'443.10	30'000.00	30'400.00	22'621.37	31'711.20
771	Cimetières, crématoires	352.60		4'000.00		600.00	2'573.47
779	Protection de l'environnement, non	2'178.05		1'550.00			
7	Total Protection de l'environnement -	189'065.75	211'989.50	181'150.00	213'101.00	138'294.26	219'039.78

► Précisions

Des nombreuses fuites d'eau ont coûté très cher à la commune (achat d'eau, réparations etc.), ce qui explique une forte augmentation des charges en 2023.

Le prestataire pour les bennes de l'éco-point du village a changé en milieu d'année 2023. Il faudra se baser sur les comptes 2024 dans lesquels une diminution des charges devrait être constatée.

9

Economie publique

	Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique						
812	Améliorations structurelles	9'615.65	4'962.20	12'821.00	5'600.00	10'665.65	2'786.05
820	Sylviculture	1'674.82	15'260.00	14'520.00	4'200.00	6'230.00	16'525.00
840	Tourisme	1'332.00		1'100.00		1'360.00	
8	Total Economie publique	12'622.47	20'222.20	28'441.00	9'800.00	18'255.65	19'311.05

► Précisions

Un crédit budgétaire de 12'000.- pour la replantation des chênes n'a pas été utilisé en 2023 et est reporté en 2024.

Un montant de 14'500.- a été perçu par la commune qui correspond à la part au bénéfice 2022 du triage forestier.

10

Finances et impôts

Compte de Fonctionnement	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts						
910 Impôts	19'265.16	912'474.16	40'000.00	794'980.65	40'248.11	839'213.71
920 Conventions fiscales		1'207.00				
930 Péréquation financière et compensation		118'932.00		118'931.00		137'830.00
961 Intérêts	18'170.03	12'253.09	18'300.00	8'630.00	14'484.84	10'077.92
963 Immeubles du patrimoine financier	5'649.30	39'581.80	3'450.00	39'300.00	2'273.85	39'981.80
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		79.25		70.00		101.85
9 Total Finances et impôts	41'084.49	1'084'527.30	61'750.00	959'911.65	57'006.80	1'027'205.28

► Précisions

Les rentrées d'impôts des personnes physiques ont vu une augmentation de presque 100'000.-.

La contribution du fond de péréquation financière a diminué de 20'000.- par rapport à 2022.

Les intérêts actifs ont augmenté et, à nouveau, des frais ont été causés par la mise aux normes de l'installation électrique du bâtiment communal à la place de l'église.

11

11

Résultat

Compte de Fonctionnement	ETAT DES COMPTES 2023 (situation au 31 décembre 2023)					
	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Résultat de l'exercice						
Perte		28'207.76		261'896.35		87'327.44
999 Clôture des comptes						
9990.90010.00 Compte général				298'797.35		172'483.83
9991.90100.20 Excédent revenus - assainissement eaux -	21'860.80		21'100.00		26'456.90	
9991.90100.30 Excédent revenus - approvisionnement eau	2'696.53		15'401.00		47'772.26	
9991.90100.40 Excédent revenus - déchets			400.00			
9991.90100.60 Excédent revenus - exploitation forêts	1'523.35				1'837.40	
9991.90110.40 Excédent charges - déchets	897.07				9'089.83	
Total Clôture des comptes	28'977.75		38'901.00	298'797.35	85'158.39	172'483.83
Clôture du compte de résultat final		26'977.75		261'896.35		87'327.44
Soide du résultat final à répartir	55'185.51		0.00		0.00	

► La perte après les écritures de clôture des comptes s'élève à 55'185.51.

Le résultat et les comptes communaux, même déficitaires, s'améliorent à chaque exercice. Les Autorités espèrent continuer dans ce sens, malgré les incertitudes concernant les charges cantonales et les rentrées financières (péréquation, impôts).

Le Conseil communal a donc renoncé à faire un prélèvement dans la réserve de politique budgétaire.

12

12

RAPPORT DU RÉVISEUR DES COMPTES

au Conseil communal de la

COMMUNE DE FAHY – FAHY

Opinion d'audit

En notre qualité de réviseurs selon les articles 61 à 67 du Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Fahy, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et notamment au Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique de Fahy, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous recommandons de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

FIDAG Jura SA

Aude Saunier Bregnard
Expert-réviser agréé
(réviser responsable)

Guillaume Theubet
Réviser agréé

Delémont, le 17 juin 2024

Exemplaire numérique